



Cahier de recherche
Continentalisation 06-05
ISSN 1714-7638

LE JAPON ET L'APPEL DE L'ASIE

ANNEXE B

ÉRIC BOULANGER



Centre Études internationales et Mondialisation
Institut d'études internationales de Montréal
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succ. Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8

Tel : (514) 987 3000 # 3910
<http://www.ceim.uqam.ca>

MARS 2006

ANNEXE B

Les études de faisabilité de la Malaisie, des Philippines et de la Thaïlande : les principaux points.

- Joint Study Group Report, *Japan-Malaysia Economic Partnership*, décembre 2003, 18 p.
- Joint Coordinating Team Report, *Japan-Philippine Economic Partnership Agreement*, décembre 2003, 32 p.
- Task Force Report, *Japan-Thailand Economic Partnership Agreement*, décembre 2003, 77 p.

Introduction

Pour le gouvernement japonais, ces trois études de faisabilité ont comme tâche de paver la voie à des négociations officielles sur le libre-échange. Les études ont quatre objectifs. Premièrement, d'évaluer les impacts globaux des ALE sur l'économie, habituellement au niveau de la croissance du PIB et, quelques fois, de l'emploi. Ces analyses sont d'ordre statique, mais on tente parfois d'inclure des pronostiques à partir d'effets dynamiques.

Deuxièmement, les études ont comme objectif d'évaluer les frictions commerciales et autres problèmes liés à l'industrie, aux investissements et à la coopération. L'agriculture, les pêches et les forêts représentent bien-sûr un facteur important de cette évaluation. Une fois que les négociations sont amorcées, les surprises et les malentendus sont donc plutôt rares. Mais ce qui n'empêche que les négociations butent sur des problèmes soulevés justement dans les études de faisabilité. L'évaluation ne représente pas, du moins pour le gouvernement japonais, une position claire en faveur du libre-échange (comme ce fut le cas avec le Chili qui a été l'objet d'une étude de faisabilité en 2000 mais à laquelle Tokyo n'a donné suite qu'en 2005), mais en général elle indique une volonté politique d'ouvrir ultérieurement des négociations officielles.

Le troisième objectif des études est d'évaluer les capacités des pays à introduire et à faire respecter les règles et la réglementation du libre-échange. La coopération prend donc une place cruciale dans la mesure où le Japon négocie habituellement avec des pays dont les infrastructures matérielles et juridiques sont déficientes. La coopération devient automatiquement un moyen habile pour le Japon d'imposer ses normes et ses standards à ses partenaires économiques.

Le quatrième objectif examine les baisses et l'élimination des tarifs en portant une attention particulière aux produits « sensibles » et à ceux qui sont plus difficiles à

libéraliser comme les secteurs stratégiques de l'automobile ou de l'électronique. Cet objectif, habituellement noyé dans des négociations globales sur un partenariat économique, a été ciblé par le gouvernement japonais en février 2006 qui veut accélérer « promptement » le rythme des négociations et la signature d'ALE en ramenant les discussions à un facteur essentiel : l'élimination des tarifs. Une réponse probable à l'annonce, au même moment, du début des négociations commerciales entre la Corée du Sud et les États-Unis.

Structure des rapports

Les trois rapports ont comme modèle de référence l'ALE Japon-Singapour et, pour l'agriculture, les pêches et la forêt, l'ALE Japon-Mexique. Les différences notables dans le nombre de pages s'expliquent de plusieurs façons : 1) certaines études ont des informations additionnelles secondaires (des annexes indiquant le nom des participants, les flux commerciaux, etc.) ; 2) d'autres ont des sections plus détaillées qui reflètent les différences dans la composition des échanges et dans la taille du commerce entre ces trois pays et le Japon, notamment la Thaïlande où les sections sur les produits agricoles sont beaucoup plus longues et détaillées (indiquant aussi les nombreuses possibilités d'accrochage pour les négociations officielles) et ; 3) l'intégration avancée, dans le cas de la Malaisie, des économies des deux pays et la forte proportion des produits industrialisés, sans aucun tarif, dans les échanges. Les différends commerciaux apparaissent moins nombreux et en conséquence, cela explique peut-être la faiblesse de l'analyse et le survol rapide des différents enjeux coopératifs dans l'étude sur la Malaisie.

Tableau B1. Le commerce extérieur du Japon avec la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande, 2004 (milliards \$US)

	Malaisie	Philippines	Thaïlande
Exportations du Japon	12,6	9,6	20,3
Importations du Japon	14,1	8,2	14,1

Source : JETRO, Japanese Trade in 2004, Tokyo, juin 2005.

Dans cette annexe, nous faisons le survol des vingt-quatre points essentiels des trois études de faisabilité citées ci-dessus. Les trois rapports abordent les points suivants :

01. Les impacts économiques sur le PIB des pays

Les impacts économiques du libre-échange et de la coopération économique sur le PIB des pays sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau B2. Impacts économiques du libre-échange

	Japon	Philippines
Croissance réelle du PIB (%) :		
• Étude N° 1 ①	0,01~0,03	1,73~3,03
• Étude N° 2 ②	Effet négligeable	0,04
	Japon	Malaisie
Croissance réelle du PIB (%)	0,08	5,07
Hausse du volume des :		
• Exportations (%)	0,29	0,60
• Importations (%)	5,31	5,24
	Japon	Thaïlande
Croissance du réel du PIB (%)	0,24	20,29
Hausse du volume des :		
• Exportations (%)	0,83	25,79
• Importations (%)	1,53	23,75
Balance commerciale (million \$US)	-354	487
Variation équivalente (million \$US)③	12 954	23 047
Stocks de capital (%)	0,27	23,30

Source : Les rapports cités ci-dessus.

Notes : ① Étude de K. Kawasaki (2003) ; ② Étude de S. Urata et K. Kiyota (2003) ; ③ Gains socioéconomiques.

02. Le commerce des biens

Le Japon, sur à peu près 100 % de ses importations de la Thaïlande, impose un tarif moyen de 7,7 % (4,1 % pour les produits manufacturés et 23,0 % sur les produits agricoles). Des tarifs plus élevés sont appliqués aux produits du cuir, du textile, des chaussures et des produits pétrochimiques.

La Thaïlande, sur 73 % de ses importations du Japon, impose un tarif moyen de 15,2 % (13,2 % sur les produits manufacturés et 28,0 % sur les produits agricoles).

Avec la Thaïlande, les discussions ont porté principalement sur l'agriculture, les produits de la forêt et de la pêche, ce qui représente 26 % de ses exportations vers le Japon. Entre 1992 et 2002, pour ces trois secteurs, les exportations thaïlandaises ont augmenté de 40 % (3 milliards \$US) ce qui en fait l'une des principales inquiétudes du Japon : le pays a déjà un très faible taux d'autosuffisance en nourriture, soit 40 % ; il est le premier pays importateur de produits alimentaires dans le monde ; et ces trois secteurs sont en déclin, notamment à cause du vieillissement démographique et la pénurie de main d'œuvre qualifiée. À ce chapitre, le Japon demande donc à la Thaïlande de tenir compte des points suivants :

La sécurité alimentaire du Japon	La multi-fonctionnalité de l'agriculture
Les règles de l'OMC	Les questions sanitaires et phytosanitaires
L'équilibre entre la libéralisation des échanges, les tarifs sur les produits « sensibles » et la coopération bilatérale pour favoriser notamment le revenu des agriculteurs thaïlandais.	

En ce qui a trait aux produits manufacturés, le Japon fait remarquer les différences majeures entre les tarifs sur les pièces et composants d'une part et les produits finis de l'autre. Notons que 99,1 % des exportations japonaises vers la Thaïlande sont de produits manufacturés.

Avec la Malaisie, les discussions ont porté sur les échanges de biens manufacturés (86,6 % de ses exportations vers le Japon), mais également sur les produits agricoles et de la pêche (1,18 %) et les matières premières non énergétiques (12,34 % des exportations).

Ce qui est particulier dans le commerce entre ces deux pays est l'absence de tarif sur 86 % des importations du Japon et sur 67 % des importations de la Malaisie. En prenant compte de cette situation tarifaire, Tokyo demande : 1) le retrait des tarifs anormalement élevés sur les automobiles et les pièces automobiles, les machines-outils électriques, le fer et l'acier et les produits du textile ; 2) le retrait des barrières non tarifaires et 3) l'élimination des tarifs dans le cadre de l'AFTA.

La Malaisie répond que les baisses tarifaires, dans les secteurs de l'automobile, du fer et de l'acier, seront difficiles à faire et que les deux parties devraient considérer des schémas de coopération industrielle et des investissements afin de renforcer ces secteurs d'autant que dans le cadre de l'AFTA ils subiront bientôt des baisses majeures de tarifs.

Au chapitre des produits agricoles, le Japon maintient la même position qu'avec la Thaïlande et exige des normes sanitaires qui respectent les normes japonaises et / ou internationales. La Malaisie demande l'aide technique du Japon dans ce domaine.

Pour les produits du bois, notamment le contre-plaqué, le bois d'œuvre et le bois de construction, le Japon affirme qu'il sera difficile d'éliminer ses tarifs pour des raisons socioéconomiques et environnementales. Tokyo s'inquiète des restrictions à l'exportation, des taxes à l'exportation (pour favoriser la transformation locale) et de la réglementation environnementale de la Malaisie. Celle-ci favorise une hausse de la transformation du bois sur son territoire (60 % du bois exporté au Japon n'est pas transformé).

Avec les Philippines, les discussions ont porté sur la complémentarité des deux économies et sur l'importance de protéger les secteurs de l'agriculture, des pêches et de la forêt d'une libéralisation trop vaste et trop rapide. Pour ces trois secteurs, la position du Japon en matière de libéralisation est la même que pour la Thaïlande. Environ 86 % des exportations vers le Japon sont des produits manufacturés et le reste, des produits

agricoles, de la pêche et de la forêt. Les exportations du Japon sont à 99,7 % des produits manufacturés.

La question des mesures de sauvegarde contre une hausse soudaine des importations a été abordée, notamment pour savoir si les règles de l'OMC en la matière sont suffisantes ou s'il est nécessaire de développer des règles bilatérales additionnelles. Le Japon suggère des mesures d'urgence interrompant les réductions tarifaires ou permettant une hausse tarifaire, à la hauteur du tarif de la NPF. Les Philippines demandent : 1) l'utilisation en cas d'urgence d'autres instruments pour rééquilibrer les échanges (sans en nommer aucun) et 2) que les mesures de sauvegarde restent en vigueur le temps de l'enquête, soit au-delà de la période dite de transition. Le Japon suggère des enquêtes bouclées en moins d'un an. Des discussions additionnelles sur le sujet auront lieu.

03. Les règles d'origine

Les règles d'origine doivent prendre compte de celles en vigueur au sein de l'AFTA et des règles en négociation entre l'ASEAN et le Japon dans le cadre de leur ALE (voir les détails dans notre discussion ci-dessus ; pp. 40-41).

04. Le commerce sans papier

Le Japon propose la connexion de son système « *Trade Electronic Data Interchange* » à celui de la Thaïlande grâce à l'initiative privée, notamment dans le cadre du « *Supply Chain Management System* » déjà en place. Avec la Malaisie et les Philippines, le Japon discute de coopération pour la mise en place d'un système de commerce électronique.

05. L'unification des standards et des règles de conformité

Pour les secteurs des produits électriques et électroniques, les parties suggèrent la reconnaissance mutuelle des rapports de test ; elles proposent des compétences et des critères uniformes pour les laboratoires conduisant les tests ; et elles suggèrent une reconnaissance mutuelle de la réglementation nationale (les normes liées à la certification et aux licences, les autorités tierces, etc.). Avec la Malaisie et les Philippines, les discussions ont été très longues, mais elles ne se reflètent pas dans les rapports. Les parties suggèrent plutôt un cadre de coopération (Philippines) et des discussions additionnelles (Malaisie).

06. Les échanges dans le secteur des services

Un domaine considéré comme stratégique par les tous les pays (avec un chapitre à lui dans un ALE, conforme aux règles du GATS, voire dépassant les objectifs de l'OMC), avec un fort potentiel de croissance, mais qui exige une hausse significative de leur compétitivité. Pour les trois pays, le Japon demande la fin des restrictions sur les investissements étrangers dans le capital-actions des entreprises du secteur des services.

Tableau B3. Les services dans le PIB et les engagements au GATS

	Japon	Malaisie	Philippines	Thaïlande
Part des services dans le PIB (2000)	70,1 %	54,4 %	52,6 %	45 %
Nombre d'engagements aux règles du GATS (secteur)	102	n.d.	43	70

Source : Les rapports cités ci-dessus.

Le Japon demande à la Malaisie des efforts au niveau des services après-vente, de la distribution et la fin de nombreuses restrictions. La Malaisie demande au Japon de tenir compte de ses efforts dans la libéralisation des services qui vont déjà au-delà des exigences du GATS.

Les Philippines affirment que les changements sont difficiles à faire compte tenu des amendements à apporter à la constitution. Les Philippines demandent l'inclusion du secteur de l'aviation, ce que le Japon rejette, affirmant que cela relève de traités bilatéraux basés sur la Convention de Chicago.

Avec la Thaïlande, les discussions vont beaucoup plus loin. Tokyo demande que les négociations se poursuivent en accord avec l'Article 5 du GATS (couverture substantielle des secteurs et l'absence de discrimination), surtout que le secteur des services thaïlandais est peu libéralisé. Pour Bangkok, il est nécessaire de libéraliser, mais avec une certaine dose de flexibilité compte tenu du niveau de développement du pays. Le processus de négociation bilatéral doit avoir préséance sur le cadre de travail de l'OMC pour éviter une duplication des tâches, tout en gardant contact avec Genève.

La Thaïlande demande la libéralisation d'un ensemble très vaste de services, allant des soins médicaux aux écoles de cuisine thaïlandaises, mais toujours dans des domaines traditionnels où les compétences exigées sont élémentaires (massages thérapeutiques, garderies, restaurants, etc.). Pour les soins médicaux, Bangkok demande que les Japonais puissent venir en Thaïlande se faire soigner, dans le cadre du système japonais d'assurance santé. Tokyo refuse disant que les soins médicaux outre-mers sont couverts seulement dans des circonstances exceptionnelles.

Le Japon affirme que la libéralisation dans un secteur doit faire bénéficier et améliorer l'efficacité de l'ensemble de l'économie, notamment le secteur manufacturier et il exige, en conséquence, le retrait des barrières sectorielles et trans-sectorielles pour les domaines suivants :

Services légaux et comptables	Publicité
Informatique	Distribution
Ingénierie et construction	Services financiers
Télécommunications	Transports
Services d'après-vente et d'entretien	Services de crédit-bail et de location

Le Japon exige la fin des restrictions thaïlandaises sur les investissements étrangers dans le capital-actions des entreprises des secteurs suivants :

Services d'après-vente et d'entretien	Sécurité et enquêtes.
Services de consultants	Construction
Publicité	Services financiers
Services de crédit-bail et de location	Services de crédit financier
Restauration et franchises	Éducation
Services de placement et de main d'œuvre	
Distribution (détails, en gros et maisons de commerce)	
Transport (maritime, routier et services auxiliaires)	
Information, communications et télécommunications	

07. Les investissements

Les parties acceptent l'idée d'un chapitre indiquant les engagements légaux pour la protection, la promotion et la libéralisation des investissements. Le Japon suggère comme modèle de référence ses traités sur les investissements avec la Corée du Sud, Singapour et le Vietnam. Notant la forte concurrence entre les pays pour les IDE, le Japon demande la négociation de règles de haut-niveau, peu importe le niveau de développement du pays, et espère que d'autres pays de la région s'en inspireront.

Avec la Thaïlande, le Japon exige un environnement pour les investissements égal à celui accordé aux investisseurs américains. La Thaïlande réplique que l'accord sur les investissements avec les États-Unis est un cas exceptionnel résultant d'un environnement politique unique, la Guerre froide. Bangkok indique que dans le cadre d'un ALE plusieurs firmes thaïlandaises sont en position d'investir au Japon et que celui-ci devra, en conséquence, améliorer sa réglementation nationale. Les deux parties s'entendent pour inclure les points suivants dans un chapitre sur les investissements :

Accessibilité aux cours de justice	Expropriation et compensation
Protection contre les conflits	Transferts
Subrogation	Transparence des règles
Interdiction des exigences de performance	
Traitement national et le traitement de la nation la plus favorisée	
Mécanisme de résolution des différends entre un État et un investisseur	

Des différends existent sur les points suivants :

Le champ d'application du chapitre sur les investissements
Les étapes pour l'application des clauses de la NPF du traitement national
L'étendu des interdictions sur les exigences de performance
Subrogation contre les risques commerciaux
L'accès aux procédures d'arbitration internationale pour la résolution des différends entre un État et un investisseur

08. Les mouvements de population

Du côté de la Thaïlande, des Philippines et, dans une moindre mesure, de la Malaisie, les négociations portent sur le travail au Japon de personnel peu qualifié (cuisiniers, aides aux personnes âgées, aux malades et aux enfants, thérapeutes) et qualifié (infirmières, ingénieurs, informaticiens), sur la coopération technique et les visas. Le Japon exige des mesures de contrôle et d'évaluation des compétences et des quotas spécifiques. Il exige, pour ces trois pays, une libéralisation des règles en matière du nombre d'employés locaux, des visas et des transferts d'employés à l'intérieur des firmes, un aspect important du fonctionnement des FMN japonaises qui accordent rarement des postes de direction à des employés locaux.

09. Les droits de propriété intellectuelle

Il s'agit d'un sujet important pour le Japon dont les firmes souffrent de la vente de copies illégales de leurs produits en Asie, allant du *design* de motocyclettes aux reproductions illégales de contenu artistique. Tokyo cherche avant tout à faire appliquer les réglementations internationales en la matière, à mettre en place des mécanismes de supervision et de résolution des différends et à promouvoir la coopération technique pour arriver à un climat des affaires plus respectueux du savoir-faire des autres pays. Selon Tokyo, l'agriculture ne doit pas échapper pas aux négociations afin de faire respecter les droits sur les découvertes scientifiques du Japon.

10. Les appels d'offres publics

Tokyo suggère un système s'inspirant à la fois des accords de l'OMC en la matière et de l'ALE Japon-Singapour. La Malaisie est réticente face à cette clause. La Thaïlande et les Philippines sont prêtes à négocier tout en protégeant leurs réglementations actuelles.

11. Les politiques de concurrence

La loi thaïlandaise sur la concurrence est en vigueur depuis 1999 et la coopération technique étroite et l'échange d'information avec le Japon se font sans difficulté ; il n'y a pas d'obstacle majeur à l'inclusion de cette clause dans un ALE entre les deux pays.

Avec les Philippines, les problèmes sont plus nombreux. Il y a des « morceaux » d'une politique de concurrence dans les lois et la réglementation des Philippines, mais ils sont difficiles à identifier et à administrer. Les Philippines sont encore à l'étape de trouver l'expertise et le soutien politique à l'élaboration d'une telle politique et, dans cette optique, demandent de forger cette clause sur la concurrence sur la base spécifique de la situation actuelle. Le Japon demande tout de même d'inscrire, dans l'accord, les prémisses d'une politique de concurrence et offre de coopérer à son élaboration et à sa mise en place.

Avec la Malaisie, on a remis les discussions à plus tard, mais les deux parties ont admis l'importance d'une politique de concurrence pour régulariser les pratiques déloyales et pour faciliter les échanges et les investissements.

12. La coopération financière

Le Japon propose une coopération bilatérale qui se ferait dans le contexte d'un approfondissement de la coopération financière régionale. Les Philippines, afin de sauvegarder la confidentialité de ses informations, refusent l'inclusion d'un lien régional. Mis à part la promotion d'un système financier stable et solide, la forme que prendra la coopération financière entre les Philippines et le Japon n'est pas spécifiée.

Avec la Thaïlande, durement touchée par la crise financière asiatique, la perspective japonaise est pleinement acceptée. Les deux pays s'engagent à construire et à développer des institutions financières solides comme les marchés de capitaux, les mécanismes d'épargne, le financement à long terme (à l'extérieur des circuits internationaux), les infrastructures régionales (Initiative de Chiang Mai, le système d'obligations asiatiques) et à accentuer les échanges d'expertise (formation des employés) et d'information entre les institutions financières et les gouvernements des deux pays.

Dans le cas de la Malaisie, il n'y a aucune référence à la coopération financière.

13. La coopération dans les technologies de l'information et les communications

Dans le contexte d'une transformation rapide du fonctionnement numérique du monde des affaires, la Thaïlande et le Japon acceptent d'inclure ce secteur de coopération dans les négociations. Étant donné que la coopération entre les deux gouvernements est déjà avancée, les deux parties acceptent de l'étendre à de nouveaux secteurs et à hausser la coopération entre l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Nord-Est (réseaux de transmission ultrarapides, promotion du commerce sur Internet, le développement d'une législation commune, etc.).

La Malaisie et les Philippines acceptent de coopérer dans ce secteur pour améliorer la compétitivité de l'industrie : l'échange d'information, l'assistance technique dans plusieurs sous-secteurs comme les réseaux de transmission, l'accès à ces réseaux dans le monde rural, la médecine à distance, etc.

14. Le développement des ressources humaines et l'éducation

Les quatre pays reconnaissent l'importance d'approfondir la coopération pour développer les ressources humaines et l'éducation en général. Les discussions portent sur de nombreux domaines, de la formation de techniciens à l'enseignement de la langue japonaise.

15. La promotion du commerce et des investissements

Avec la Thaïlande, la promotion du commerce et des investissements est déjà bien développée au niveau du monde des affaires (expositions, missions d'exploration, séminaires, délégations d'experts, etc.), moins au niveau gouvernemental cependant. Les deux pays acceptent de coopérer dans plusieurs nouveaux domaines comme les assurances et les réassurances par des sociétés d'État du Japon et invitent le JETRO à participer aux programmes de promotion.

Avec les Philippines, la coopération dans ce domaine est à ses débuts. Le Japon a mis en place un centre de promotion pour les firmes japonaises désirant investir aux Philippines, mais il soulève plusieurs problèmes : les déficiences dans les infrastructures du pays, les nombreux conflits de travail, les conflits sociaux et militaires, l'environnement, etc.

Cette clause est absente des discussions avec la Malaisie.

16. Les PME

Avec la Thaïlande, la coopération dans ce domaine est déjà très avancée et elle date de plus d'une décennie. Plusieurs projets conjoints ont été développés : « *Automotive Technology Building Programme* », « *Office of SMEs Promotion* »,

« *Shindan System* » (gestion et consultation), etc. Dans cette perspective, les deux pays acceptent d'approfondir et de consolider les liens coopératifs, notamment en mettant en contact les PME thaïlandaises et japonaises. On suggère également la création d'un conseil conjoint sur les PME.

Les Philippines et le Japon acceptent de développer des liens coopératifs dans le domaine des PME, que le rapport considère d'une « très grande importance ». Les Philippines demandent l'aide technique du Japon dans les secteurs suivants :

- Le développement des capacités des entrepreneurs et des institutions avec des programmes d'apprentissage et de formation, l'envoi d'experts, l'aide à l'acquisition d'équipement et de technologies ;
- Le développement du secteur des technologies de l'information pour les PME (banques de données, évaluation du crédit, registre des PME) ;
- Facilitation des investissements japonais dans les PME des Philippines, et vice-versa, et l'établissement d'alliances entre les PME des deux pays ;
- Le renforcement et le développement d'institutions pour le financement des PME.

Cette clause sur les PME est absente des discussions avec la Malaisie.

Tableau B4 Les PME au Japon, en Thaïlande et aux Philippines

Les PME au Japon :
70 % des salariés / 55 % de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier / 99,7 % du nombre total d'entreprises
Les PME en Thaïlande :
78 % des salariés / 42 % du PIB
Les PME aux Philippines :
70 % des salariés / 99,6 % du nombre total d'entreprises / 32 % du PIB

Source : Les rapports cités ci-dessus.

17. Les télécommunications

Cette clause apparaît seulement dans le rapport Japon-Philippines. Ce pays a demandé plus d'informations sur ce secteur au gouvernement japonais (contenu des programmes, législation, etc.).

18. Le tourisme

La Thaïlande et les Philippines acceptent de développer le tourisme et font remarquer que plus de visiteurs de leur pays pourraient visiter le Japon si l'obtention des visas était facilitée.

Cette clause est absente des discussions avec la Malaisie.

Tableau B5. Tourisme entre le Japon, la Thaïlande et les Philippines

Touristes japonais en Thaïlande 1 200 000	Touristes thaïlandais au Japon 73 000
Touristes japonais aux Philippines 340 000	Touristes philippins au Japon 130 000

Source : Les rapports cités ci-dessus.

19. Prévention et résolution des différends commerciaux

Les discussions avec la Thaïlande et les Philippines sont identiques. Les parties acceptent de créer un système à deux étages, distinct du mécanisme de résolution des différends de l'OMC : un mécanisme de consultation et un mécanisme de résolution, si la première étape ne fonctionne pas.

Cette clause est absente des discussions avec la Malaisie.

20. La coopération agricole, forestière et halieutique

Une clause qui apparaît seulement dans les discussions avec la Thaïlande. Les deux parties saluent la coopération dans ces secteurs. Les mesures sanitaires et phytosanitaires ne devraient pas être des obstacles au commerce, mais elles ne devraient pas être prises à la légère, afin de hausser les exportations.

Les deux parties devront, dans leurs efforts de coopération, faire en sorte que les mesures de libéralisation ne rentrent pas en contradiction avec le développement d'une agriculture durable et sécuritaire et avec la hausse des revenus des fermiers. Les deux parties suggèrent un comité conjoint pour examiner les différents points de vue pendant les négociations officielles.

22. L'énergie

Une clause qui apparaît seulement dans les discussions avec les Philippines. Les deux parties acceptent de coopérer dans le domaine de l'énergie : le commerce et les investissements dans les infrastructures énergétiques ; le développement des capacités et les transferts technologiques ; la promotion de la coopération dans le secteur privé ; la coopération dans les forums internationaux.

23. L'amélioration du climat des affaires

Étant donné que cette clause est habituellement absente, du moins au niveau légal, des ententes bilatérales, le Japon, comme il l'avait fait avec le Mexique, propose aux trois pays d'inclure une clause sur l'amélioration du climat des affaires qui établirait un mécanisme pour venir en aide aux entreprises et pour discuter des problèmes auxquels font face les firmes des deux pays.

Le Japon demande aussi à ces trois pays :

- Une meilleure transparence et une plus grande stabilité du climat des affaires aux chapitres des lois, régulations, les processus juridiques et autres procédures et systèmes ;
- La simplification des diverses procédures liées à l'activité économique ;
- La création d'infrastructures économiques « attirantes ».

24. La coopération scientifique et technologique

Les quatre pays reconnaissent l'importance de la science et des technologies dans une économie fondée sur le savoir, pour sa croissance et pour la richesse nationale.

La Thaïlande suggère l'établissement de mécanismes de coopération dans les domaines suivants : les sciences naturelles, les matériaux, les nanotechnologies, les technologies énergétiques et environnementales et autres technologies avancées. Les deux parties suggèrent l'établissement d'un comité conjoint sur le sujet.

Kuala Lumpur invite les entreprises japonaises à faire plus de R. et D. en Malaisie et demande l'aide du Japon pour développer son capital humain et une législation en matière de technologies de l'information.